



# Souscription 2024 • SPÉCIALE STRUCTURES AFFILIÉES

## RC Aéronef + IA à la place Pilote et/ou Passager

➔ La souscription 2024 se fait en ligne à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023 sur [www.ffplum.fr](http://www.ffplum.fr) > espace Dirigeant.  
 Vous pouvez néanmoins compléter et envoyer cette version papier par courrier.

### Souscripteur

Nom du club/structure :

Code du club/école : | | | | | | |

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

### Informations

Nom/prénom du Pdt./Gérant(e) :

N° Adhérent :

Tél. Portable/fixe :

Courriel :

## Les garanties accordées par la formule SPÉCIALE STRUCTURES AFFILIÉES

MONOPLACE

- 1 > Responsabilité Civile Aéronef
- 2 > Individuelle Accident de 10 000 € à la place PILOTE
- 3 > Individuelle Accident de 10 000 € à la place PASSAGER



BIPLACE

● Ces garanties sont attachées à un ULM et permettent de garantir, dès lors que les pilotes, élèves et instructeurs sont licenciés à la FFPLUM :  
 ▶ les dommages occasionnés par cet ULM aux tiers,  
 ▶ les dommages corporels que le pilote ou le passager pourraient subir sans désignation préalable.

● Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

TARIF PAR ULM	Période de souscription	Monoplace	Biplace
		Garanties 1 et 2	Garanties 1, 2 et 3
	Janvier à Mars 2024	397 €	848 €
	Avril à Juin 2024	305 €	645 €
	Juillet à Septembre 2024	213 €	444 €
	Octobre à Décembre 2024	122 €	242 €

### ULM à assurer



#### ULM n°1

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Équipé d'un parachute de secours  Équipé de flotteurs ou skis

N° d'identification française :  
 (n° de dépt. + 2 ou 3 lettres) | | | | |

Constructeur :

Type (modèle) :

Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm) : ...../...../2024

Prime forfaitaire TTC : ..... €

\* La date d'effet ne peut être antérieure à la date figurant sur le cachet de la Poste et au plus tôt, au 01/01/2024.





**ULM n°2**

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Équipé d'un parachute de secours  Équipé de flotteurs ou skis  
 N° d'identification française : (n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)      Constructeur : \_\_\_\_\_ Type (modèle) : \_\_\_\_\_  
 Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm) : ...../...../2024 Prime forfaitaire TTC : ..... €

**ULM n°3**

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Équipé d'un parachute de secours  Équipé de flotteurs ou skis  
 N° d'identification française : (n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)      Constructeur : \_\_\_\_\_ Type (modèle) : \_\_\_\_\_  
 Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm) : ...../...../2024 Prime forfaitaire TTC : ..... €

**ULM n°4**

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Équipé d'un parachute de secours  Équipé de flotteurs ou skis  
 N° d'identification française : (n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)      Constructeur : \_\_\_\_\_ Type (modèle) : \_\_\_\_\_  
 Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm) : ...../...../2024 Prime forfaitaire TTC : ..... €

**ULM n°5**

Type d'ULM :  Monoplace  Biplace  Équipé d'un parachute de secours  Équipé de flotteurs ou skis  
 N° d'identification française : (n° de dépt. + 2 ou 3 lettres)      Constructeur : \_\_\_\_\_ Type (modèle) : \_\_\_\_\_  
 Date de prise d'effet souhaitée\* (jj/mm) : ...../...../2024 Prime forfaitaire TTC : ..... €

\* La date d'effet ne peut être antérieure à la date figurant sur le cachet de la Poste et au plus tôt, au 01/01/2024.

**Votre récapitulatif** Indiquez le nombre d'ULM à assurer → .....

**Votre récapitulatif** Additionnez les montants des pages 1 et 2 **Total à régler** → ..... €

**Votre règlement**

par chèque bancaire avec mon règlement ci-joint de : ..... € libellé à l'ordre de FFPLUM  
 par virement bancaire : nous consulter.  
 par prélèvement SEPA : il est possible de régler en 3 fois ou par mensualisation.  
 Rendez-vous sur votre espace licencié pour fournir les documents nécessaires à ce moyen de paiement !

**Pour tout autre moyen de règlement, contactez la Fédération au 01 49 81 74 43.**

**RAPPEL : LES GARANTIES D'ASSURANCES SOUSCRITES EXPIRENT DANS TOUS LES CAS LE 31 DÉCEMBRE 2024 À 24H. SANS TACITE RECONDUCTION.**

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS INDIQUÉES SUR CET IMPRIMÉ • JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE MON ULM ET/OU L'ULM AVEC LEQUEL JE VOLE N'EST PAS BASÉ DANS UN PAYS IMPOSANT DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE AUPRÈS D'UN ASSUREUR LOCAL • JE CONSENS À LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DE MES DONNÉES PAR LA FÉDÉRATION ET SON PARTENAIRE EXALTO, AINSI QUE SON COURTIER ET LES ASSUREURS, PENDANT LA DURÉE AU COURS DE LAQUELLE JE SUIS LICENCIÉ(E) À LA FFPLUM • JE DÉCLARE AVOIR REÇU, PRIS CONNAISSANCE DES NOTICES D'INFORMATIONS LÉGALES JOINTES À LA PRÉSENTE DEMANDE D'ASSURANCES ET EN ACCÉPTE LES TERMES, CONDITIONS ET EXCLUSIONS. JE DÉCLARE ÉGALEMENT AVOIR REÇU LES FICHES D'INFORMATION LÉGALE D'AIR COURTAGE ASSURANCES ET DE LA FFPLUM, LA FICHE D'INFORMATIONS RELATIVES À XL CATLIN SERVICES SE, SUCCURSALE FRANÇAISE, AINSI QUE LES DOCUMENTS D'INFORMATION NORMALISÉS SUR LES PRODUITS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE, INDIVIDUELLE ACCIDENT ET LA FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL. L'INTÉGRALITÉ DES CONTRATS D'ASSURANCE PROPOSÉS EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET D'AIR COURTAGE ASSURANCES : <https://www.air-assurances.eu/ffplum>

**N'oubliez pas de signer ici**

Date et signature président(e)/gérant(e) : \_\_\_\_\_



**Renvoyez ces 2 pages sous enveloppe affranchie à la Fédération**

Contrat RC Aéronef n°FR00017309AV24A souscrit auprès de XL Insurance Company Se, représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française. Contrat Individuelle Accident à la Place Pilote et/ou Passager n°2220 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs. Les primes d'assurance sont TTC, forfaitaires et annuelles, EXPIRENT DANS TOUS LES CAS LE 31 DÉCEMBRE 2024 À 24H. SANS TACITE RECONDUCTION. La limite de garantie Responsabilité Civile applicable est de 2 500 000 € par sinistre, y compris les risques liés aux actes de guerre et au terrorisme. Le détail des contrats proposés par la FFPLUM en tant que mandataire d'intermédiaire en assurances ainsi que leurs mentions légales sont disponibles sur > [ffplum.fr/pratiquer/assurance](http://ffplum.fr/pratiquer/assurance)

